



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2021, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

DONNÉ À CHERTSEY ce 16^e jour du mois de novembre 2021.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe